

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 novembre 2016**

En mairie, le 17 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 22 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. MARY Georges. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DAILLY Christophe. MARION Cédric.

Absents excusés : M. DUCREUX Philippe. GERRIET Grégory (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis). SUDEIX Franck (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole). MARESCHAL Christophe (procuration à M. AMPRINO Richard). VOISIN Jean-Marc.

Secrétaire : M. AMPRINO Richard

1/Décisions modificatives budget 207 – PHOTOVOLTAÏQUE – et budget 267 – BOULANGERIE- (crédits à prévoir pour des arrondis TVA)

DE-01-22-11-16

Le Maire indique à l'assemblée que la Trésorière Municipale du Grand Dole demande d'établir un mandat d'ordre mixte de 2.00 € au compte 658 afin de solder le compte 4784 (arrondis de TVA). Il convient donc de prévoir les crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **VOTE**, à l'unanimité, les décisions suivantes :

☉ **Budget 207 - PHOTOVOLTAÏQUE**

- Chapitre 011 : dépenses : - 2.00 €
- Chapitre 65 : dépenses : + 2.00 €

☉ **Budget 267 - BOULANGERIE**

- Chapitre 011 : dépenses : - 2.00 €
- ☉ Chapitre 65 : dépenses : + 2.00 €

2/Résultat des réunions de la Commission Appel d'Offres concernant les travaux de viabilisation de l'impasse des Grilles

DE-02-22-11-16

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibération antérieures,

Vu les résultats de l'appel d'offres lancé pour la dévolution des travaux relatifs à la viabilisation de l'impasse des Grilles dont l'ouverture des plis a eu lieu le 14 novembre 2016 et le choix de l'entreprise attributaire des marchés le 21 novembre 2016,

Vu l'analyse des offres réalisée par Monsieur Yohann SUGNY, représentant VERDI INGÉNIERIE, Maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré,

► **ENTÉRINE**, à l'unanimité, les décisions de la commission d'appel d'offres, réunies les 14 et 21 novembre 2016, à savoir :

VIABILISATION DE L'IMPASSE DES GRILLES : SJE agence COLAS NORD EST pour un montant HT de 47 384.10 €, soit TTC de 56 860.92 €.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et du marché à intervenir.

► **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération sur les budgets 2016 et 2017.

L'estimation globale des travaux était de 53 528.00 € HT, soit 64 223.60 € TTC ; le résultat de l'appel d'offres est de 47 384.10 € HT, soit 56 860.92 € TTC.

3/Bal du 13 juillet 2017

DE-03-22-11-16

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjoint au Maire, Responsable de la commission Fêtes et Cérémonies, propose à l'assemblée de reconduire l'animation du bal du 13 juillet 2017 avec l'orchestre « TONIC DANSE ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier l'animation du bal du 13 juillet 2017 à l'orchestre "TONIC DANSE" moyennant un coût de 630 € pour 3 musiciens.

► **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir.

► **ACCEPTE** de prendre à sa charge la totalité des cotisations sociales se rapportant aux musiciens composant l'orchestre.

► **DIT** que les crédits nécessaires à cette manifestation seront prévus au budget primitif 2017, articles 6232 et 6451.

4/Devenir de la tombola du 14 juillet

DE-04-22-11-16

Le Maire rappelle à l'assemblée le point 20 de sa réunion du 26 juillet 2016, demandant qu'un temps de réflexion soit accordé aux membres du Conseil Municipal concernant le devenir de la tombola du 14 juillet et que les volontaires puissent s'inscrire sur la boîte mail de la mairie.

A ce jour, aucun volontaire ne s'est manifesté. Il convient donc de prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, par 11 voix pour et 1 abstention (Mme LEPETZ Joëlle), de supprimer la tombola du 14 juillet.

5/Approbation du programme d'éclairage public pour l'impasse des Grilles et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec le SIDEC du Jura

DE-05-22-11-16

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage Public Impasse des Grilles

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEDEC n°1754 du 28 novembre 2015 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Éclairage Public,

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 14 139.40 € TTC.

► **SOLLICITE** l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 25 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 10 000.00 €) soit 2 500.00 €.

► **PREND ACTE** que la part communale, estimée à 11 639.40 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,

- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

► **AUTORISE** le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

► **S'ENGAGE** en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à demander au SIDEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

► **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

6/Examen de la convention de partenariat Commune d'ABERGEMENT LA RONCE/Association Côté Cour, Scène conventionnée Jeune Public de Franche Comté et la Ligue de l'Enseignement en Franche Comté pour la programmation de spectacles vivants jeune public

DE-06-22-11-16

Le Maire informe l'assemblée qu'en l'absence de M. DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal et Responsable de la Commission « AFFAIRES SCOLAIRES », il sera souhaitable de reporter cette question à une prochaine séance en sa présence.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reporter cette question à une prochaine séance.

► **DIT** que M. DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal et Responsable de la Commission « AFFAIRES SCOLAIRES » sera chargé de présenter ce dossier.

7/Examen de la demande de fermeture des portails de l'école

DE-07-22-11-16

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la sécurisation des écoles et établissements scolaires, il est nécessaire de prévoir des travaux visant à la sécurisation des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante. En ce qui concerne les bâtiments scolaires d'ABERGEMENT LA RONCE, les deux portails requièrent donc une attention particulière.

Il propose de mandater Monsieur Philippe DUCREUX, Conseiller Municipal et Responsable de la Commission « AFFAIRES SCOLAIRES » afin de réaliser une étude des travaux nécessaires à la sécurisation des deux accès aux bâtiments scolaires.

Le Maire



Jean-Louis BOUCHARD

